

Le Centre en 2011

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE GESTION 2011



Le Centre en 2011

RAPPORT D'ACTIVITES ET DE GESTION 2011



TABLE DES MATIERES

Introduction	5
Chapitre 1 : Aperçu général	9
Structure et organisation des missions du Centre	10
Organigramme	11
Conseil d'administration	12
Le Centre en quelques chiffres	13
Chapitre 2 : Discrimination / Égalité des chances	15
Discrimination	16
<i>Service de 1^{ère} Ligne</i>	16
<i>Service de 2^{ème} Ligne</i>	16
<i>En 2011</i>	16
Égalité des chances	18
<i>Service Formation</i>	18
<i>Service Diversité</i>	21
<i>Le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés</i>	23
Chapitre 3 : Migration	25
Assistance en droit des étrangers	26
Analyse et publications démographiques	27
Concertations, colloques et groupes de travail	27
Traite et trafic des êtres humains	28
Chapitre 4 : Le Centre en réseau	31
Liens de collaboration nationaux	32
Liens de collaboration internationaux	33
Chapitre 5 : Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale	37
Chapitre 6 : Publications 2011	41
Chapitre 7 : Bilan et comptes de résultats	45





INTRODUCTION

2011 fut la première année du nouveau plan stratégique triennal 2011-2013 du Centre. Ce plan stratégique précise les grandes orientations des deux piliers de ses missions légales : le pilier Discrimination / Egalité des chances et le pilier Migration (flux migratoires, droits fondamentaux des étrangers et traite des êtres humains).

Le Centre réalise trois tâches pour chacun de ces deux piliers. La première tâche consiste à traiter les signalements individuels de discrimination et les questions relatives aux droits fondamentaux des étrangers. En 2011, le Centre a reçu pas moins de 5 185 appels, soit trois fois plus qu'il y a six ans. Au niveau du pilier discrimination, il a enregistré 4 162 signalements qui ont conduit à l'ouverture de 1 351 dossiers. En ce qui concerne les droits fondamentaux des étrangers, il a enregistré 1 023 signalements qui ont mené à l'ouverture de 179 dossiers. Pour chacun de ces signalements, le Centre recherche une solution qui répond aux intérêts légitimes de chacune des parties concernées et qui est également satisfaisante pour la société en général. Il donne toujours la préférence à une solution concertée, par la négociation ou la conciliation. Cependant, lorsqu'il s'agit de cas de discrimination, le Centre est habilité à entamer une action en justice en cas d'échec de cette concertation. Il revient alors à un juge de se prononcer, comme il convient dans un état de droit. En 2011, le Centre a affiné et amélioré sa méthodologie concernant le traitement des signalements. Il s'agit de garantir la meilleure approche possible, qui reste à l'écoute du requérant tout en gardant la distance nécessaire permettant de garantir une approche objective et indépendante des dossiers.

Le Centre poursuit aussi sa collaboration avec les points de contact en Flandre. En Wallonie, des points de contact locaux sont également en cours de constitution. D'autres partenariats sont développés avec différents acteurs (autorités, partenaires sociaux, syndicats, ...) qui prennent leurs responsabilités dans la lutte contre la discrimination et pour l'égalité des chances.

Notre deuxième tâche consiste à informer, à sensibiliser et à former. En 2011, nous avons notamment dispensé des formations à la police, à l'ONEM, au secteur des soins à domicile de Bruxelles, aux fonctionnaires publics, pour ne citer que quelques exemples. Le service Formation a également accordé une attention

particulière à la formation interne des nouveaux collaborateurs, des chefs de service, ...

Le Centre joue également le rôle de forum en rassemblant les partenaires autour de la table en vue d'élaborer des activités diverses mais aussi et surtout dans le cadre de sa troisième mission : formuler des avis et des recommandations. Ces recommandations portent tant sur son premier pilier, la lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité des chances, (par exemple dans l'enseignement, le sport, les soins de santé, les médias,...) que sur son deuxième pilier (notamment en s'interrogeant sur la manière dont les autorités peuvent contribuer à une meilleure connaissance des flux migratoires, à un meilleur respect des droits fondamentaux des étrangers et à une lutte plus efficace contre la traite des êtres humains). Ces recommandations sont basées d'une part sur les signalements que le Centre reçoit et d'autre part sur des études, telles que les enquêtes réalisées dans le cadre du «*Baromètre de la diversité*» ou autour des flux migratoires et des droits fondamentaux des étrangers. Le Centre a par exemple fait partie de la commission d'accompagnement pour la régularisation. Une journée d'étude a été consacrée au regroupement familial et une attention particulière a été accordée au 60^{ème} anniversaire de la Convention relative au statut international des réfugiés de Genève.

La lutte contre le trafic des êtres humains reste une priorité pour le Centre, en ce qu'elle est fortement liée à la fraude sociale et à d'autres formes de crime organisé. Avec les trois centres d'accueil pour les victimes de la traite des êtres humains, le Centre a instauré un nouveau système de gestion électronique qui facilite le suivi des dossiers individuels et doit permettre de disposer d'un meilleur aperçu de la situation des victimes de la traite des êtres humains.

Le Centre est connu en Europe et même en dehors. Des collaborateurs du Centre occupent des postes importants au sein de mécanismes de collaboration internationaux et le Centre apporte des contributions appréciées dans des conférences et rapports internationaux en rapport avec ses missions légales.

Le 12 juillet 2011, la conférence interministérielle pour les personnes handicapées a décidé de désigner le Centre comme mécanisme indépendant pour l'exécution de l'article 33.2 de la Convention des Nations

Unies relative aux droits des personnes handicapées. Le service chargé de remplir cette nouvelle mission n'ayant entamé son travail qu'en décembre 2011, nous reviendrons sur ses activités dans le prochain rapport d'activités. Notons déjà que cette attribution consolide les missions du Centre autour du handicap, confirme le fonctionnement interfédéral *de facto* du Centre et constitue une nouvelle étape dans la constitution d'une institution des droits de l'homme.

2012 sera une année cruciale pour le Centre. Les négociations pour en faire un Centre *interfédéral*, lancées en décembre 2006, devraient finalement se concrétiser, de telle sorte que chaque habitant du pays pourra disposer d'un point de contact unique pour signaler des cas de discrimination ou des problèmes relatifs aux droits fondamentaux des étrangers. L'option d'un organe unique offre à chaque habitant la garantie d'un traitement de la meilleure qualité possible de ses demandes, dans la langue de son choix. Par ailleurs, un Centre *interfédéral* ne peut être que bénéfique pour représenter nos différentes autorités sur le plan international et doit en outre permettre de réduire les coûts de fonctionnement. Ce Centre *interfédéral* est enfin une étape nécessaire dans le parcours devant mener à la constitution d'une institution nationale des droits de l'homme, dans le respect des engagements pris par chacune des autorités de ce pays vis-à-vis de l'ONU.

Bonne lecture.

Edouard Delruelle,
Directeur adjoint

Jozef De Witte,
Directeur





Chapitre I :
APERÇU
GENERAL

Structure et organisation des missions du Centre

Le Centre a été créé par la loi du 15 février 1993. Cette loi stipule que le Centre est un service public, pleinement indépendant dans l'exercice de ses missions légales et qui exécute ses tâches dans un esprit de dialogue et de collaboration avec d'autres acteurs. Le Centre est de ce fait une institution « *sui generis* ». Son statut diffère de celui des administrations fédérales, des institutions parastatales ou des entreprises publiques.

Lors de sa fondation en 1993, le Centre était uniquement compétent pour la lutte contre le racisme. Aujourd'hui, ses compétences sont beaucoup plus larges. Les missions légales du Centre s'articulent désormais autour de deux pôles à part entière :

- » Le pôle « **Discrimination / Égalité des chances** », avec comme mission de promouvoir l'égalité des chances et la lutte contre toute forme de distinction, d'exclusion, de restriction ou de préférence fondée sur la nationalité, la prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, mais également sur l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, l'âge, la conviction religieuse ou philosophique, l'état de santé actuel ou futur, le handicap, la conviction politique, les caractéristiques physiques ou génétiques, ou encore l'origine sociale¹. Les questions liées au genre relèvent de la compétence de notre institution sœur, l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes. Le Centre n'est pas compétent non plus pour la discrimination basée sur la langue. Le gouvernement doit encore désigner une instance qui traitera de telles demandes.
- » Le pôle « **Migration** », qui a pour mission de veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers, d'éclairer les pouvoirs publics sur la nature et l'ampleur des flux migratoires et de stimuler la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains.

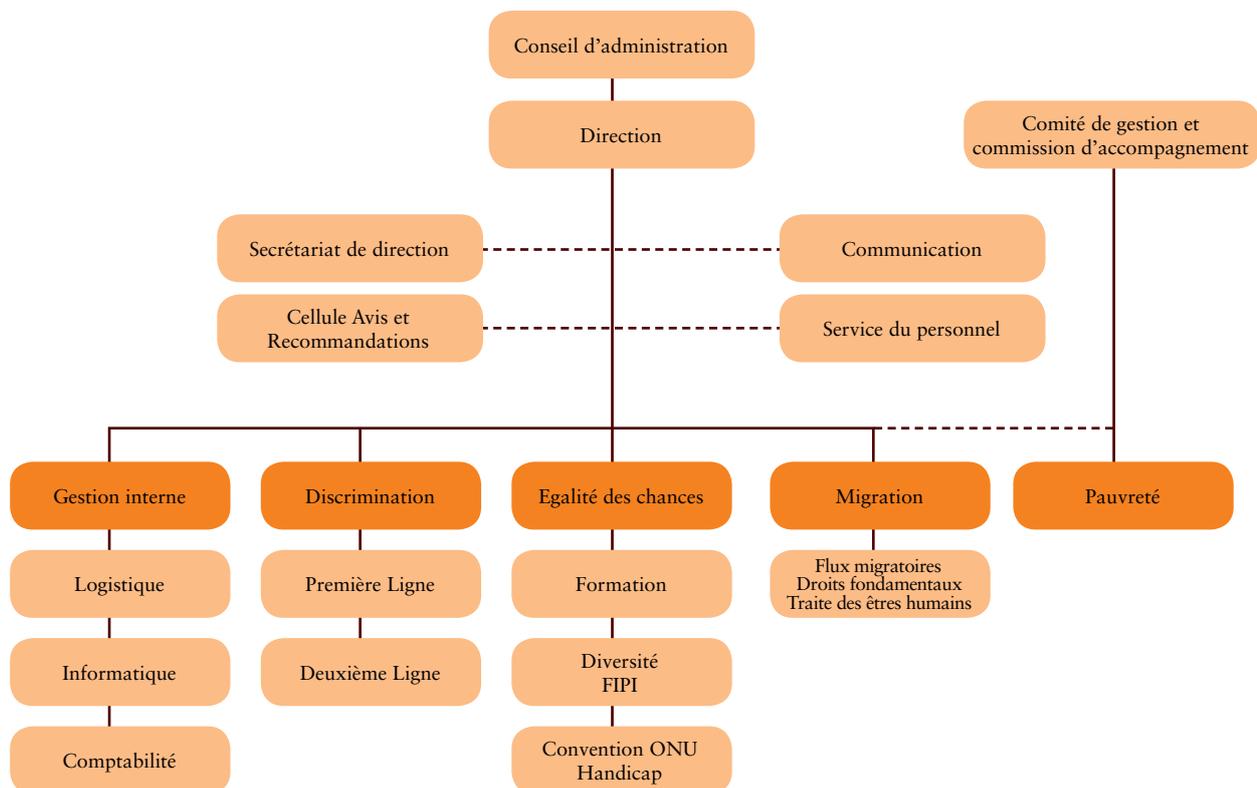
En 1999 le **Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale** a été créé auprès du Centre par un accord de coopération. Ce service possède ses propres missions, travaille avec ses propres organes de

direction et bénéficie de son propre budget. Il ne relève pas de la responsabilité du Conseil d'administration et de la direction du Centre. Vous trouverez à la page 37 un aperçu du fonctionnement de ce service en 2011.

Lors de la Conférence interministérielle du 12 juillet 2011, l'État fédéral, les Communautés et les Régions ont décidé, en application de l'article 33 § 2 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, de confier au Centre le mandat "*de mécanisme indépendant chargé de la promotion, de la protection et du suivi de l'application de la Convention*". À cet effet, un **Service Convention Droit des Personnes Handicapées** a été constitué ; celui-ci a pour objectif de veiller à la promotion, la protection et le suivi de l'application de la Convention.

.....
¹ Les compétences du Centre n'ont pas encore été formellement élargies au critère de « conviction syndicale », tel que repris en 2009 après un arrêté de la Cour constitutionnelle dans la liste des critères protégés par la loi antidiscrimination.

Organigramme



Conseil d'administration

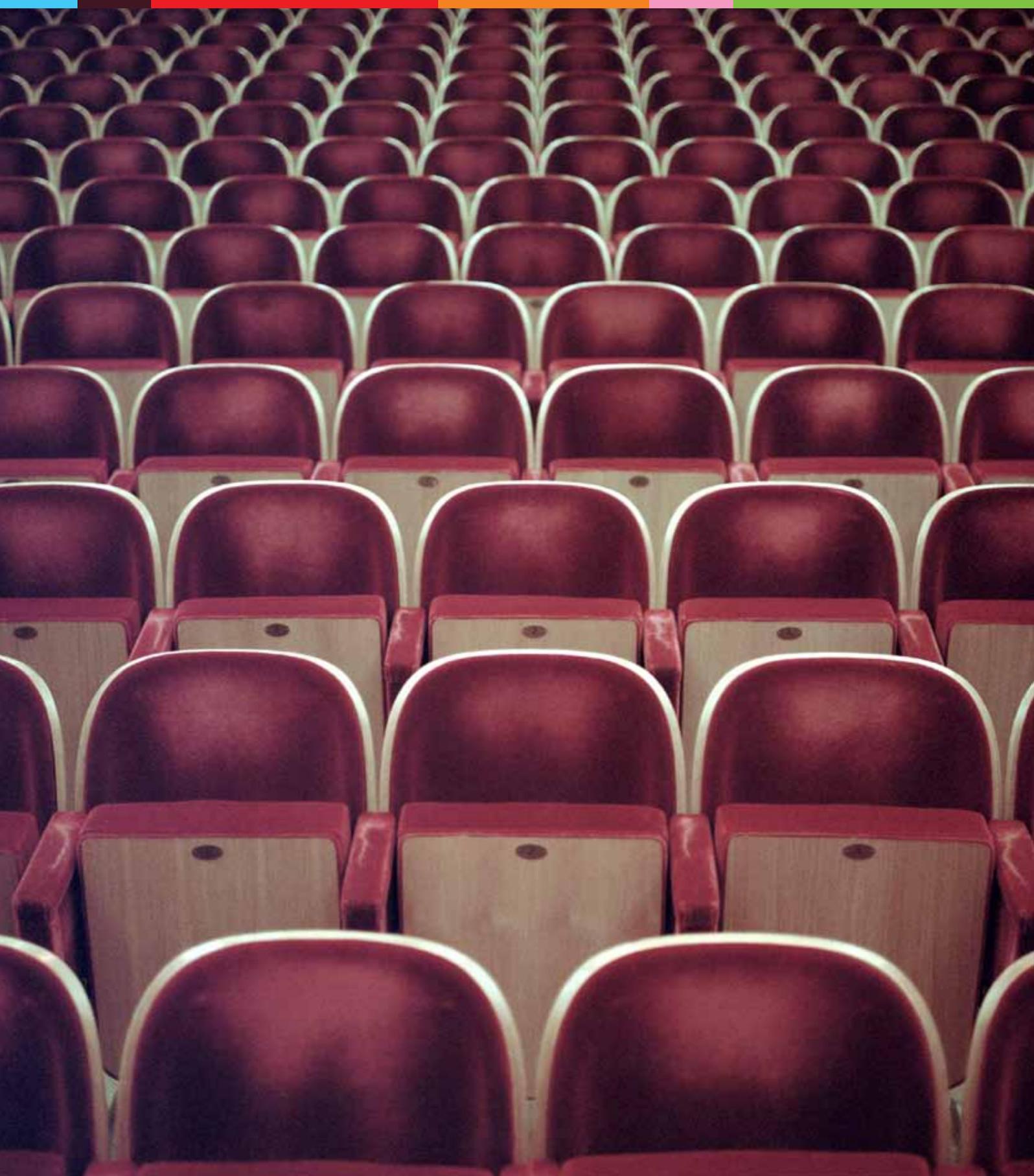
Composition du Conseil d'administration du Centre au 31/12/2011

Membres effectifs	Suppléants
<i>Hervé Hasquin (président)</i>	Isabelle Mazzara
Ann Verreth (vice-présidente)	Tinneke Huyghe
Bernard Blero	Fatima Shaban
<i>Jan Boulogne</i>	Anne-Marie Vangeenberghe
Anne-Emmanuelle Bourgaux	<i>Ahmed Laaouej</i>
Eddy Boutmans	Kurt Demeester
Naima Charkaoui	<i>Hakim Boutkabout</i>
Diane Culer	Chico Keksi
Claude Debrulle	<i>Zakia Khattabi</i>
Eugène Dimmock	Machteld Ory
Badra Djait	<i>Jochen Soetens</i>
Afaf Hemamou	Mohammed Tijjini
Laura Iker	Fabien Paelmans
Carine Jansen	Alain Jacobeus
Véronique Lefrancq	Benoît Drèze
Eric Lemmens	Gisèle Marlière
<i>Alexander Miesen</i>	<i>Ingrid Inselberger</i>
Liesbet Stevens	<i>Karin Van Mossevelde</i>
<i>Soetkin Suetens</i>	<i>Khadija Zamouri</i>
Renaat Vandevelde	<i>Ina Vandenberghe</i>
<i>Steven Vansteenkiste</i>	Lieve De Cocq
Commissaire du gouvernement	
Philippe Bouchat	

Italique = membres démissionnaires

Le Centre en quelques chiffres

- » En 2011, le Centre a reçu au total **5 185** signalements, dont **60 %** via son site Internet.
- » L'affaire Sharia4Belgium a généré **609** signalements.
- » Fait remarquable, les requérants étaient majoritairement des hommes (**62 %**).
- » **80 %** des signalements concernaient les discriminations et **20 %** les droits fondamentaux des étrangers.
- » Les **4 162** signalements de discrimination ont donné lieu à l'ouverture de **1 277** dossiers.
- » Les **1 023** signalements relatifs aux droits fondamentaux des étrangers ont donné lieu à l'ouverture de **179** dossiers.
- » Le Centre a introduit des actions en justice dans 16 dossiers de discrimination et a également entamé **18** procédures juridiques dans la lutte contre la traite des êtres humains.
- » Le Centre a dispensé **219** heures de sessions d'information (moins d'une demi-journée) et **2 306** heures de formations (minimum une demi-journée), et a touché de la sorte **7 393** personnes.
- » Au total, le Centre a émis **80** avis et recommandations : **13** concernant la discrimination et l'égalité des chances, **49** concernant la migration et **18** concernant le trafic ou la traite des êtres humains.
- » Le Centre comptait au 31/12/2011 **100,9** équivalents temps plein (ETP) : **82,6** dans le personnel ; **10** dans des projets et **8,3** dans le Service Pauvreté.
- » Le Centre est impliqué dans **7** partenariats internationaux (EQUINET, FRA, NCP INT, NCP EMN, ECRI, ODIHR, ONU).





Chapitre 2 :
DISCRIMINATION /
EGALITE DES
CHANCES

Discrimination

Service de 1^{ère} Ligne

Le Service de 1^{ère} Ligne traite tous les signalements qui arrivent au Centre. Ce service fournit aux requérants une première réponse dans un délai raisonnable. Les requérants peuvent introduire un signalement grâce à un formulaire en ligne disponible sur le site www.diversite.be, par téléphone, ou en se rendant directement au Centre pendant les heures de permanence ou sur rendez-vous.

Le Service de 1^{ère} Ligne reçoit des signalements concernant une discrimination ou des demandes d'informations ou de conseils. Le Service assure un accueil professionnel et propose aux requérants des solutions concrètes. Dès qu'un requérant demande une intervention du Centre et si ce dernier est compétent en la matière, un dossier est ouvert. Après une première analyse, ce dossier est transmis au Service de 2^{ème} Ligne.

En matière de droits fondamentaux des étrangers, le Service de 1^{ère} Ligne conseille les personnes sur toutes les questions administratives relatives à l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. Concrètement cela va des possibilités de régulariser leur séjour ou des procédures en matière de regroupement familial aux questions d'accès à la nationalité ou au marché du travail, entre autres. Il prend par exemple contact avec les administrations locales et fédérales, des avocats, et ce afin d'aider au mieux les personnes s'adressant au Centre.

Lorsque le service reçoit une question pour laquelle le Centre n'est pas compétent, il transfère la demande aux instances concernées. Les signalements relatifs à une discrimination liée au sexe sont par exemple renvoyés à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Service de 2^{ème} Ligne

Une des premières missions du Service est le traitement des dossiers individuels relatifs aux discriminations concernant l'ensemble des critères pour lesquels le Centre est compétent (âge, handicap, orientation sexuelle, critères « *raciaux* », convictions religieuses et

philosophiques, fortune, état de santé...) et dans tous les secteurs de la société (emploi, logement, assurances, enseignement, horeca, police, cyberhaine,...).

Tous les collaborateurs du Service de 2^{ème} ligne sont spécialisés dans divers domaines juridiques ou se spécialisent autour de certains groupes cibles. L'approche multidisciplinaire permet de trouver des solutions en dehors des procédures judiciaires fixées par les lois Antidiscrimination et Antiracisme.

Le Centre recherche principalement des solutions extrajudiciaires. Dans les cas les plus graves et les plus flagrants, lorsqu'un dialogue semble impossible ou que le dossier présente une pertinence sociale importante (par exemple valeur de précédent, clarification de la législation, etc.), le Centre opte pour la voie judiciaire. En 2011, cela fut le cas pour seulement 16 dossiers (5 au civil et 11 au pénal). Le Centre a par ailleurs déposé 32 plaintes simples au Parquet pour établir une possible infraction aux lois Antidiscrimination et Antiracisme.

De plus, le Service tire du traitement des dossiers individuels des leçons importantes pour une action plus structurelle et plus préventive. Les collaborateurs contribuent au développement d'instruments de politique, d'études et d'enquêtes, notamment en groupes de travail transversaux.

Cyberhaine

Les cas de cyberhaine peuvent également être signalés au Centre sur le site Internet (www.diversite.be). Deux collaborateurs du service de 2^{ème} Ligne traitent les dossiers de cyberhaine, en étroite collaboration avec les collaborateurs du Service de 1^{ère} Ligne.

En 2011

En 2011, le département Discrimination (services 1^{ère} Ligne et 2^{ème} Ligne) s'est d'abord attaché à réaliser son travail quotidien : traiter les 4 162 signalements et 1 277 dossiers qui lui sont parvenus et rechercher la meilleure solution, en priorité par des moyens extrajudiciaires.

Pour une analyse des chiffres, vous pouvez consulter le rapport annuel Discrimination / Diversité 2011.

Ont également été mis en œuvre certains axes du plan stratégique, et plus spécialement celui relatif à l'objectif «*Un Centre au service du public*», en ouvrant ce qu'il appelle le chantier méthodologique. Ce chantier se situe dans la suite de la réorganisation interne que le Centre a connue en 2009 / 2010. Il s'agit également de traduire dans une pratique professionnelle, équitable et harmonisée la mission confiée au Centre par sa loi fondatrice relevant de l'aide individuelle à toute personne sollicitant une consultation sur l'étendue de ses droits et obligations, du traitement de «*plaintes*» individuelles et, le cas échéant de la saisine des autorités judiciaires.

Même si la loi parle de «*plainte*», l'usage de ce terme n'est pas préconisé pour deux raisons. D'une part, il peut provoquer la confusion avec une «*plainte*» au sens pénal du terme. Une saisine du Centre ne s'assimile en aucun cas à une plainte à la police ou au Parquet (ou à une instance disciplinaire). D'autre part, parler de «*plainte*» et / ou de «*plaignant*» induit que la question qui est adressée au Centre se situe dans un rapport nécessairement conflictuel sous-entendant faute, victime, appel à la sanction et / ou réaction répressive. Si ce type d'approche se justifie et doit être de mise dans certains dossiers, elle ne constitue cependant qu'une dimension partielle de l'ensemble des réponses qui peuvent être apportées tant dans les compétences Migrations que Discriminations. En ce sens, le Centre parle de «*signalements*» et de «*dossiers*» et de «*requérant individuel*».

Le Centre est un service public indépendant. C'est une indépendance à 360°. Donc, ni un requérant, ni une quelconque partie impliquée dans une situation individuelle ne peut le contraindre à faire ou ne pas faire quelque chose². Une fois cela posé, il est évident que pour mener à bien sa première mission, le Centre se doit d'être attentif et ouvert aux attentes de la personne qui le sollicite, faire preuve d'empathie par rapport à ses difficultés voire à sa souffrance. Une des premières étapes dans le traitement d'un signalement / dossier est précisément de définir avec le requérant les solutions avec lesquelles il se trouverait satisfait. Cela étant, le Centre doit se réserver la possibilité de ne pas suivre le requérant dans toutes ses attentes, ses souhaits ou ses

stratégies. Il n'y a pas que ses intérêts qui entrent en compte, le Centre prend également en compte les intérêts de la société dans son ensemble.

Même si le Centre dispose d'une capacité d'ester en justice, il a fait le choix de privilégier des solutions par la conciliation ou la négociation. Le Centre n'est pas une machine à fabriquer des plaintes, il veut travailler à trouver des solutions concrètes et réelles.

Tout requérant est d'abord un citoyen. En ce sens, l'action du Centre doit d'abord être orientée en vue de renforcer les capacités d'action de la personne qui le sollicite. Le requérant ne doit pas être dépossédé de ses propres capacités d'agir ni de son pouvoir décisionnel. Il s'agit donc de s'assurer que le Centre puisse apporter l'information, l'accompagnement, le soutien utiles de manière à ce que le requérant puisse (mieux) comprendre la situation dans laquelle il se trouve et puisse agir par lui-même.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser de prime abord, cette approche n'implique pas que le Centre reste à la périphérie du problème. L'action du Centre implique au contraire un investissement actif, parfois important, dans la recherche d'une solution et un accompagnement qui peut se traduire par des interventions et des interpellations directes. Cela se justifie notamment lorsque l'action du Centre permet de rétablir un certain équilibre entre les parties à un problème ou lorsqu'il s'agit d'assurer une protection contre d'éventuelles représailles.

En 2011, le chantier méthodologique a exploré trois dimensions plus particulières : la délimitation entre la 1^{ère} et la 2^{ème} Ligne, la mise en place de «*feuilles de route*» thématiques spécifiques et le travail en collaboration avec les acteurs régionaux et communautaires.

Délimitation 1^{ère} Ligne / 2^{ème} Ligne

Un travail a été fait en vue de clarifier la répartition des rôles entre la 1^{ère} et la 2^{ème} Ligne dans le traitement des signalements et des dossiers individuels : accueil et enregistrement des signalements, nature et ampleur des informations transmises si le Centre n'est pas compétent, détermination de la nature de la demande et des attentes du requérant, démarches vers des tiers, procédure en cas d'urgence, concertation et feedback, ...

2 Rappelons cependant que le Centre n'entreprend certaines actions qu'avec l'accord de la victime et ce pour des raisons légales et déontologiques.

Feuilles de route thématiques

Le traitement d'un signalement ou d'un dossier ne se fait pas nécessairement de la même manière selon le secteur dans lequel le problème se pose (emploi, logement, assurances, enseignement, ...), selon le critère protégé concerné (origine, religion ou convictions, âge, orientation sexuelle, handicap, ...) ou encore selon la nature de la violation des droits (discrimination intentionnelle ou non intentionnelle, délit de haine, discours de haine, haine sur internet, ...). Les acteurs, les institutions, les associations, les procédures peuvent être spécifiques à chacune de ces dimensions et la réponse que le Centre peut apporter à une demande va varier en fonction de cela. De même, le requérant et / ou la victime peut être dans une situation de souffrance plus ou moins importante en raison de la nature des faits dont il saisit le Centre et c'est un élément qu'il veut prendre en considération.

Collaborations

Le Centre n'est pas le seul acteur qui traite des questions de migration ou de discrimination, il se doit donc de travailler en partenariat avec tous les autres acteurs

qui directement ou indirectement sont amenés à traiter ce type de dossier. Cela nécessite un travail de collaboration, d'échange et de soutien mutuel. Il est certain qu'une forme de subsidiarité, de complémentarité doit être de mise.

C'est ainsi que des collaborations et des accords de procédure ont été fixés avec l'administration de l'égalité des chances de la Région flamande (Gelijke Kansen Vlaanderen) et les points de contact antidiscrimination (Meldpunten), ainsi qu'avec le guichet antidiscrimination d'Actiris à Bruxelles. Dans le cadre des protocoles avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, un travail de collaboration avec le Service Egalité des chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec les Médiateurs wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'avec les Espaces Wallonie vise à créer un réseau de points de contacts dans le cadre des décrets Antidiscrimination wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, la collaboration étroite se poursuit avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes pour les signalements et les dossiers qui relèvent de ses compétences (discriminations liées au sexe / au genre) notamment dans le cadre de discriminations multiples.

Égalité des chances

Service Formation

L'accueil, l'analyse, l'exécution et l'évaluation des demandes

Le Service Formation rassemble et analyse les demandes de sessions d'information, de sensibilisation ou de formation. Cette analyse permet d'établir des priorités et de développer des solutions personnalisées qui tiennent compte du sujet et des attentes du public. Il est alors fait appel aux collaborateurs du service ou à des collaborateurs d'autres services, voire à des orateurs extérieurs.

Le Service Formation a géré plus de 140 demandes de nature différente et d'importance variable : demandes d'informations ou de conseils, recherches de partenariats ou d'outils pédagogiques,...

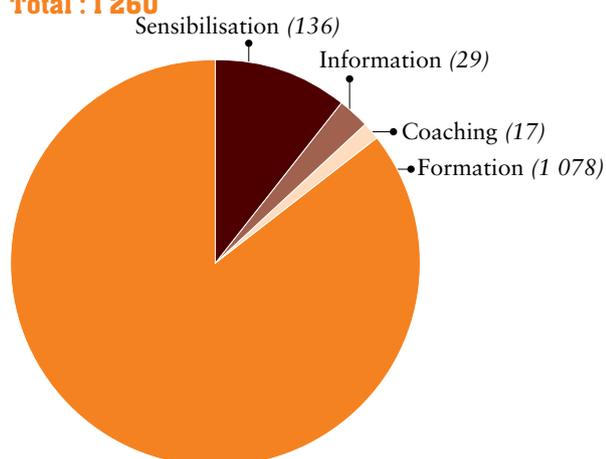
Parmi celles-ci, le Service a eu l'opportunité de s'investir dans une quarantaine de demandes dont 32 se sont concrétisées par des interventions à destination d'un public de 1 260 professionnels répartis entre différents secteurs. Ces formations représentent un volume de 1 961 heures.

L'action de formation est la plus importante. 1 078 participants ont suivi des formations d'un à trois jours tandis que 182 personnes ont participé à des séances d'information et de sensibilisation (lois Antidiscrimination) ou ont bénéficié d'un travail de coaching en lien avec les compétences du Centre (prévention des discriminations tenant compte du contexte institutionnel du commanditaire). Le Centre investit un temps important dans l'analyse de la demande de formation en rencontrant les destinataires des forma-

tions afin de répondre au plus près aux préoccupations des travailleurs de terrain. Les évaluations des participants et des formateurs, au terme de la formation de plusieurs groupes, permettent une lecture transversale des problèmes vécus et de donner de manière anonyme et globale un feedback au commanditaire. Celui-ci peut alors, si nécessaire, favoriser l'évolution des pratiques au sein de sa structure, tant dans les relations de travail entre collaborateurs que dans les relations avec les usagers ou les clients.

Nombre de participants par type d'action en 2011

Total : 1 260



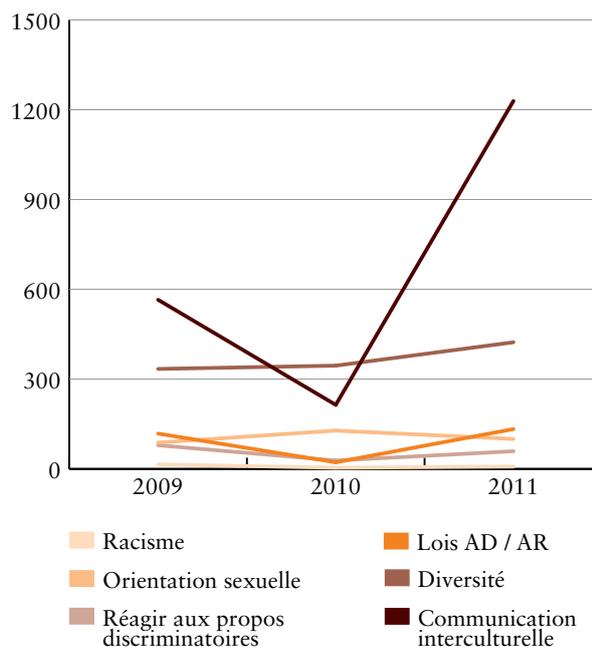
Les formations externes

Les thématiques sont en lien direct avec les missions du Centre. Elles sont abordées de diverses manières afin de s'adapter aux problématiques particulières de l'institution concernée. La matière première des formations est toujours la parole des participants qui connaissent leur métier et les difficultés avec lesquelles ils doivent l'exercer.

Le service Formation met en place une méthodologie qui privilégie l'organisation de rencontres avec les futurs participants avant le démarrage des interventions. Cette démarche permet de créer un espace de formation dédié aux problèmes vécus sur le terrain et de mieux accompagner les individus et les équipes qui évoluent dans un contexte organisationnel.

Investissement du service Formation dans les différentes thématiques (en heures)

Total pour 2011 : 1 961 heures



La communication interculturelle a été fort investie en 2011 car elle était le sujet privilégié d'une formation importante commandée par l'Onem. C'est une action sur deux ans qui touchera tous les agents en contact avec le public dans les centres urbains (Bruxelles, Anvers, Liège, Charleroi, Gand). Elle permet de traiter les problèmes de l'accueil des publics diversifiés dans des situations professionnelles potentiellement conflictuelles.

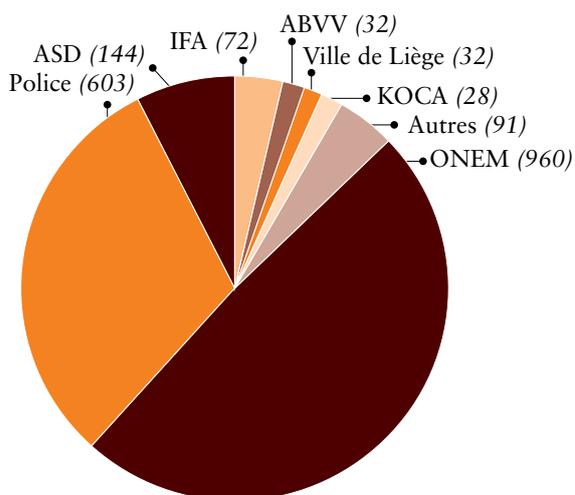
Le thème de la diversité reste stable parmi nos commanditaires qui sont majoritairement, mais pas exclusivement, des services publics. Il s'agit dans ces interventions de travailler surtout les dynamiques de groupe dans les équipes, la culture d'entreprise mais aussi d'accompagner la hiérarchie pour pouvoir gérer au mieux la diversité de leur personnel. Les plans de diversité encouragés par les pouvoirs publics entraînent l'émergence de pratiques soucieuses de l'égalité de traitement tant dans les services publics que dans les entreprises qui font appel au Centre, au sujet par exemple de l'accueil d'une personne handicapée, de demandes concernant les pratiques et signes religieux, de comportements de rejet des personnes différentes,...)

Le thème de l'orientation sexuelle est surtout traité dans les formations données à la Police dans le cadre de notre convention avec le SPF Intérieur. Ces formations permettent de s'interroger sur la norme de l'hétéronormativité, de débusquer et de traiter avec les participants les comportements homophobes. De manière générale, la nature de la fonction policière qui, entre autres, comporte l'accueil des victimes, requiert une capacité de reconnaissance de toutes les discriminations.

Les informations sur les lois Antidiscrimination accompagnent généralement les formations comme toile de fond. Au-delà des prises de position personnelles, c'est bien la loi qui, en dernier recours, doit guider les comportements dans un espace professionnel. Les séances approfondies sur les lois sont le plus souvent prises en charge par les juristes du Centre, accompagnés par un formateur.

La thématique du racisme est de moins en moins investie de façon isolée, elle est traitée le plus souvent de concert avec les autres critères protégés par la loi Antidiscrimination.

Investissement (h) du service Formation par commanditaire (en heures)
Total : 1 962 heures



Comme mentionné ci-dessus, l'année 2011 a privilégié notre collaboration avec l'ONEM. Les formations centrées sur la communication interculturelle ont été mises en place pour impulser une politique de diversité dans les principaux bureaux régionaux.

Les formations à la Police occupent toujours une place importante dans le nombre d'heures prestées vu la convention qui nous lie à cette institution. Grâce à cette convention, deux collaboratrices du Centre peuvent dispenser des formations de base et des formations continuées dans tous les services et zones de police qui veulent faire appel aux modules et à l'expertise du Centre.

Une action conséquente s'est encore prolongée en 2011 au sein de l'organisation ASD, Aide et Soins à Domicile (Bruxelles). Les interventions ont privilégié la thématique du dialogue interculturel vu les tensions fréquentes dans ce secteur, entre les aides-soignantes, majoritairement des femmes migrantes, et les bénéficiaires de l'aide.

De manière récurrente, des formations sont proposées aux fonctionnaires fédéraux par l'intermédiaire de notre partenaire, l'Institut de formation de l'administration fédérale (IFA). Trois jours permettent avec ces participants volontaires d'approfondir la thématique de la diversité, d'aborder les représentations et les comportements ainsi que l'arsenal juridique anti-discrimination.

Le syndicat socialiste en Flandre, ABVV, a mené avec notre collaboration une action de formation à destination de ses travailleurs confrontés à la diversité de leur public.

La ville de Liège a fait appel au Centre dans le cadre de sa politique de diversité. Des chefs d'équipe ont été formés et ont abordé concrètement leurs difficultés concernant, entre autres, les pratiques et les signes religieux.

Koca, structure ortho-pédagogique anversoise, a proposé aux travailleurs chargés de l'entretien et de la cantine, d'aborder le thème de la diversité vu les tensions dans les équipes en place. La démarche a été conçue pour soutenir les individus, renforcer l'équipe et conseiller le management.

La catégorie "autres" regroupe différentes formations menées dans des associations (par exemple Convivial à Bruxelles, sur le thème de la diversité), dans des CPAS (par exemple à Mons, sur le thème "vieillesse et migration"), dans des maisons de repos, dans l'enseignement (les stéréotypes à l'IHECS, les lois à ULB,...)

Les formations internes

Le service Formation a poursuivi son activité de soutien à destination des différents collaborateurs et services du Centre : formation des nouveaux collaborateurs, cycle de formation au management pour les chefs de service en collaboration avec un formateur extérieur, formation avec un expert extérieur sur la notion d'espace de négociation en lien avec les problèmes de la diversité, organisation des supervisions collectives des collaborateurs en contact avec le public.

Service Diversité

L'objectif du Service Diversité est d'améliorer la diversité dans différents domaines de la vie économique, sociale et politique (emploi, logement, enseignement,...).

Le Service Diversité réalise cet objectif grâce à une approche multi-disciplinaire. Le service travaille donc de manière transversale avec les différents services du Centre mais aussi avec des partenaires externes pour :

- » élaborer des avis et des recommandations ;
- » offrir un forum à différents acteurs ;
- » initier des études et des enquêtes et rassembler des données pertinentes ;
- » participer à et / ou élaborer des activités de sensibilisation et d'information. Cela est également réalisé via un accompagnement lors de l'exécution de la politique de diversité ;
- » renvoyer à d'autres organes si nécessaire.

Le Centre stimule la réflexion multi-disciplinaire par des groupes de travail thématiques composés de collaborateurs de différents services : emploi, logement, enseignement, soins de santé, handicap, orientation sexuelle, harmonisation culturelle, ...

Outre le travail réalisé dans ces groupes de travail thématiques, le Service Diversité s'est attaché à mettre en œuvre certains axes du Plan Stratégique Triennal 2011-2013 qui définit son travail à moyen terme :

Une institution publique indépendante

Dans son souci d'approfondir ses liens avec les acteurs de terrain, le Service a utilisé la fonction «*Forum*» du Centre en réunissant des professionnels autour de problématiques très spécifiques et notamment sur

l'enseignement inclusif, la notion d'aménagements raisonnables et du reclassement des travailleurs avec un handicap, les compétences interculturelles dans les secteurs dits du *Care*.

Par ailleurs le Service a lancé les «*Midi de la diversité*», formule dynamique et flexible qui permet de réunir différents acteurs autour d'une problématique qui mérite d'être explorée et / ou débattue. Un premier «*Midi*» a eu lieu, consacré aux liens parfois ambigus entre la promotion de la diversité et la lutte contre les discriminations sur le marché de l'emploi.

L'objectif ainsi poursuivi par la fonction Forum du Centre vise à anticiper et / ou approfondir certaines questions posées, à affiner ses positions et à renforcer ses avis et recommandations.

En tant que point de contact national belge «*Intégration*» auprès de la Commission européenne, le Centre a été actif en 2011 dans l'élaboration de modules d'intégration européens et d'indicateurs d'intégration. Les activités autour du deuxième agenda européen «*Intégration*» ont été coordonnées en étroite collaboration avec les autorités régionales et la représentation belge permanente auprès de l'UE.

Un Centre qui travaille en collaboration

Alimenter les partenariats et le travail en collaboration étroite avec le terrain a également fait l'objet d'une attention particulière. Citons, entre bien d'autres choses :

Dans le secteur de l'enseignement, la participation, en Région flamande, au réseau VLOR et à la Commission «*Leerlingenrechten*», et au réseau local anversoïse. En Fédération Wallonie-Bruxelles, citons l'initiation et l'accompagnement d'un sondage portant sur la réalité des discriminations en milieu scolaire, leur perception et les moyens mis en œuvre pour les combattre et l'organisation de formations portant sur la promotion de la diversité et sur la loi Antidiscrimination ;

Dans le secteur du sport, citons notamment notre collaboration aux travaux menés par la Pro Ligue, l'Union Royale Belge des Sociétés de Football et la cellule Foot du SPF Intérieur dans le cadre de l'organisation de la campagne «*Football Against Racism and Discrimination*» (FARE) ;

Dans le secteur des médias, citons entre autres choses la participation au Comité de pilotage du plan «*Egalité et Diversité dans les médias audiovisuels francophones*» coordonné par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, le soutien et la collaboration au module : «*Enjeux, acteurs et pratiques de la diversité dans l'information et le journalisme*» dispensé à l'Institut des Hautes Etudes des Communications Sociales (IHECS) ou encore la participation au deuxième «*Panorama des bonnes pratiques en matière d'égalité et de diversité dans les médias audiovisuels*» publié le 1^{er} décembre 2011 en Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Dans le secteur de la santé, citons la participation aux réunions de concertation «*Exclusion du don de sang des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes*» au Cabinet de la Ministre de la Santé, les cours dispensés à l'école de Santé publique de l'ULB relatifs à la législation antidiscrimination, la participation au symposium social au CHU Saint-Pierre, le 7 octobre 2011 à propos de la lutte contre les discriminations liées au VIH / sida dans les secteurs de l'emploi et de l'assurance ou encore la participation au projet «*beeldtelefonie*» soutenu par la banque Cera en collaboration avec Fevlado pour le développement d'un système de visioconférence pour les personnes sourdes dans les services au public.

En Région wallonne et dans le cadre des protocoles de collaboration, citons, notamment, la mise en œuvre d'un réseau communal de lutte contre les discriminations. Ce projet permet ainsi au Centre de rencontrer les villes et communes en les informant et les sensibilisant aux questions relatives à la diversité et à la lutte contre toute forme de discrimination.

Un centre de connaissance

Dans le cadre de son action visant à réunir les connaissances essentielles pour une meilleure compréhension des mécanismes de discriminations, le Centre a poursuivi et consolidé deux outils spécifiques, le Baromètre de la diversité et le Monitoring visant à établir une stratification du marché de l'emploi selon l'origine nationale des travailleurs.

S'agissant du Baromètre, le Centre a clôturé les études initiées en 2009 relatives aux processus discriminatoires en vigueur sur le marché de l'emploi, réalisées à partir de quatre méthodologies différentes et complé-

mentaires : un testing portant sur les offres d'emploi et leur traitement, des enquêtes qualitatives auprès de directeurs des ressources humaines, une étude des indicateurs (datawarehouse) relatifs à la position des minorités et une analyse portant sur les écarts salariaux et ce pour les critères genre, origine, handicap et âge. L'année 2012 sera consacrée à la rédaction du rapport final et à la valorisation des résultats par le biais de l'organisation d'un séminaire.

Par ailleurs, le Centre a initié des rencontres avec les quatre services publics de statistiques régionaux et fédéral, à savoir : l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), le Studiedienst van de Vlaamse Regering (SVR) et le SPF Economie. Ces rencontres poursuivent l'objectif de créer une plate-forme de concertation pérenne entre le Centre et ces services d'études publics.

S'agissant du Monitoring, le travail réalisé en 2011 a permis la consolidation de la collaboration avec la Banque Carrefour de la Sécurité sociale (BCSS), le SPF Emploi et Concertation sociale et le Registre national. Ainsi a-t-il été possible d'intégrer structurellement les données du Registre national visées par le monitoring dans la Datawarehouse Marché du travail de la BCSS. Par ailleurs, fin 2011 nous avons reçu l'autorisation du comité sectoriel du Registre national pour aller de l'avant dans la construction de l'outil et du traitement de certaines données dites sensibles. L'année 2012 devrait nous donner l'occasion de rédiger un premier rapport concrétisant ainsi 6 années de travail visant à créer un outil monitoring pérenne permettant de réaliser une stratification du marché du travail selon l'origine nationale des travailleurs.

Un Centre en prise avec les enjeux de la société

Concernant la question du vieillissement de la population et des enjeux qui en découlent, notons la mise en œuvre d'une étude-sondage portant sur les stéréotypes relatifs à l'âge encore fort présents sur le marché du travail. Cette étude s'adresse surtout aux groupes cibles plus jeunes et plus âgés confrontés à des discriminations liées à l'âge. L'étude veut confronter les images stéréotypes qui vivent dans ces groupes cibles à la perception qu'ils ont de la société et de la discrimination auxquelles ils sont confrontés. L'accent est

ici mis sur le marché de l'emploi. L'étude d'opinion est réalisée par l'institut de recherche sociale IPSOS.

Concernant la gestion de la diversité des croyances et des convictions, une dynamique visant à organiser les termes d'une négociation sur le marché du travail, dans les entreprises, notamment, a été initiée en collaboration avec le Service Formation.

Le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés

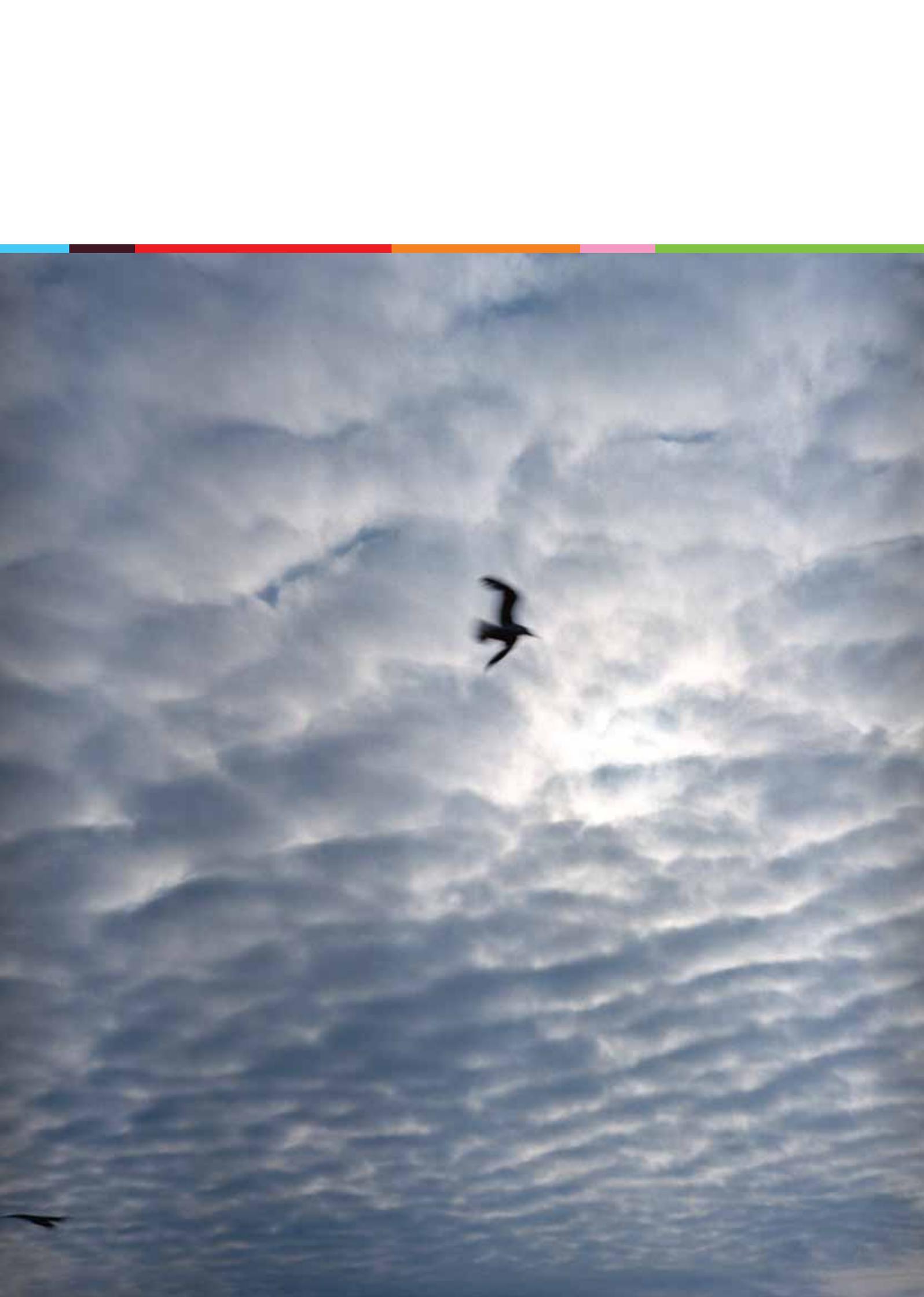
Le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) fédéral a été créé en 1991. Le FIPI assure le soutien de projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel.

Le FIPI est géré par un comité de gestion qui fixe chaque année les règles et les priorités et détermine quels projets sont subsidiés, sur proposition des autorités fédérales, régionales et communautaires.

Le comité de gestion est composé de représentants du gouvernement fédéral, de représentants des Régions et des Communautés et d'un représentant du Centre.

Le Centre est chargé du secrétariat (suivi administratif et financier) du FIPI mais ne prend aucune décision.

Chaque année est publié au Moniteur belge un appel aux projets. En 2011, un budget de 8.000.000 € a été attribué et a permis de financer 551 des 825 demandes.





Chapitre 3 :
MIGRATION

Le Centre a trois missions légales en matière de migrations : informer les pouvoirs publics sur l'ampleur et la nature des flux migratoires, veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers et stimuler la lutte contre la traite des êtres humains.

Dans deux de ces missions le Centre exerce dans chacun de ses trois métiers à savoir le traitement de signalements et dossiers individuels, la formation, l'information et la sensibilisation, et l'élaboration d'avis et de recommandations.

Assistance en droit des étrangers³

Le Département Migrations assure le suivi et le traitement approfondi des demandes individuelles relatives aux droits fondamentaux des étrangers. En 2011, le Centre en a reçu 1 023. Des concertations - mensuelles sur le volet structurel et hebdomadaire sur les cas individuels - réunissent les collaborateurs du département et le Service de 1^{ère} Ligne.

Sur les 1 023 signalements concernant le droit des étrangers, le Centre a ouvert 179 dossiers. Les signalements donnent une image assez précise des difficultés rencontrées sur le terrain et permettent au Centre d'assurer sa fonction d'observateur. Le nombre peu élevé de dossiers ouverts s'explique par le fait qu'un dossier n'est pas systématiquement ouvert à chaque signalement, mais uniquement lorsqu'il concerne une question complexe, ou un problème qui demande un suivi structurel spécifique par le Département Migrations. Par exemple, les questions relatives à la détention et à l'éloignement (2% des signalements, soit 15% des dossiers) sont automatiquement transférées aux collaborateurs du Département Migrations qui suivent alors le dossier.

En 2011 également, l'accompagnement des demandeurs de régularisation a représenté une grande partie du travail : 37% des signalements concernaient des questions de régularisation. Les délais de traitement et l'application des critères de régularisation tels que fixés dans l'instruction du 19 juillet 2009 ont également été suivis par le Centre en 2011. Dans ce contexte, nous avons vu principalement des personnes de nationalité philippine (25%), chinoise / tibétaine (22%) ou marocaine (13%). Les questions les plus importantes et les plus courantes posées dans ces signalements ont été

discutées dans le cadre de la commission d'accompagnement mensuelle réunie par le Secrétaire d'État (démissionnaire) à l'Asile et à la Migration.

Comme en 2010, le Centre a reçu beaucoup de questions en 2011 (20% du nombre total de signalements) concernant le droit à la vie familiale en Belgique. De nombreuses demandes portaient sur le regroupement familial. La réforme qui est entrée en vigueur au 22 septembre 2011 n'y est certainement pas étrangère. Hormis cela, de nombreuses demandes d'informations et de questions concernaient la procédure de mariage, la cohabitation légale, la reconnaissance d'un enfant par le père, les contrôles des mariages blancs et les reconnaissances des actes de mariage étrangers. Ce sont surtout ici des ressortissants marocains qui font appel au Centre (24%), suivis par les ressortissants de l'Union européenne (10%), Belges inclus.

Nouveauté pour 2011, le nombre relativement élevé de questions relatives au droit de séjour ou à l'autorisation de séjour des étrangers (7%). Cela concernait la prolongation ou non d'un titre de séjour temporaire, l'obtention d'un titre de séjour définitif, la perte d'un droit de séjour définitif ou l'exercice de son droit à la libre circulation en tant qu'européen. De ces questions, 38% ont été posées par des ressortissants de l'Union européenne.

Le Centre a également reçu en 2011 diverses questions relatives à l'obtention de la nationalité (5%). Les questions portaient sur la procédure de naturalisation ou encore la procédure d'obtention de la nationalité via une déclaration. D'autres questions portaient également sur des problèmes très spécifiques comme l'absence d'un acte de naissance ou la perte possible de la nationalité. Certaines de ces questions seront traitées dans le Rapport annuel Migration 2011.

3 Voir aussi le chapitre 2 concernant le traitement des signalements.

Analyse et publications démographiques

Le Centre remplit notamment sa mission d'information sur la nature et l'ampleur des flux migratoires par plusieurs publications dont celle, récurrente, d'un rapport démographique et statistique annuel sur la présence des étrangers en Belgique, établi en collaboration avec le Centre de démographie de l'Institut d'analyse du changement dans l'histoire et les sociétés contemporaines (DEMO-UCL) de l'Université catholique de Louvain. Ce rapport a été rendu public le

18 décembre 2011 à l'occasion de la journée internationale du Migrant et le rapport «*Migration*» 2011 présentera certaines des principales données qui y figurent.

En 2011 a également été réalisée en collaboration avec DEMO une étude démographique sur les migrations turques. Cette étude sera présentée en 2012.

Concertations, colloques et groupes de travail

Le Centre est régulièrement sollicité pour dispenser des formations en droit des étrangers. Ainsi en 2011, des formations ont été données dans le cadre du module «*orientation sociale*» de l'asbl BON (Brussels Onthaalbureau voor Nieuwkomers). Par ailleurs, le Centre est intervenu sur la problématique de la reconnaissance des partenariats et mariages entre personnes étrangères de même sexe en Belgique lors d'une conférence organisée par «*Autre Cercle*» à Strasbourg (18-19 novembre 2011) sur ce thème. Suite à sa participation active à un groupe de travail et de dialogue organisé par la Fondation Roi Baudouin sur le droit au regroupement familial, le Centre a présenté la réforme du regroupement familial et les enjeux subséquents en termes de droit de vivre en famille lors du 5^e colloque pour élus et responsables au niveau communal en France, Allemagne et Belgique, à Berlin (27-28 octobre 2011). Le Centre a également participé à un panel d'experts lors du séminaire «*Les enjeux de la Convention de Genève aujourd'hui*» (16 décembre 2011) co-organisé par le CIRE et Vluchtelingenwerk Vlaanderen.

Par ailleurs, le Centre a réuni plusieurs partenaires dont le CBAR et le CIRE ainsi que l'Office des Etrangers et le Registre National pour avancer sur les difficultés qui surviennent lors de l'inscription des étrangers dans les registres de la population. Ce travail est en cours.

Dans le cadre de son travail sur les droits fondamentaux des étrangers détenus en centres fermés, le Centre a poursuivi en 2011 le travail de rencontres entamé

en 2010 avec les acteurs de terrain impliqués dans la gestion des centres INAD régionaux. Un rapport de constat et d'analyse est prévu en juin 2012. Et le Centre a participé, le 27 octobre 2011, à la réunion d'évaluation du projet pilote d'accès à l'aide juridique des résidents en centres fermés actuellement en cours au centre fermé de Bruges.

Le Centre a poursuivi son travail sur le thème du droit de vivre en famille. Il a organisé un séminaire intitulé «*Les Belges citoyens européens de seconde zone ? La nouvelle loi belge sur le regroupement familial*» le 6 décembre 2011. Cette loi instaure ce qu'on appelle une «*discrimination à rebours*», soit un traitement moins favorable des nationaux par rapport aux citoyens européens. Elle a été confrontée à plusieurs ordres juridiques (national, communautaire, conseil de l'Europe) pour tenter de déterminer si cette «*discrimination à rebours*» est autorisée ou non.

Le Centre a également participé à un séminaire organisé par l'UCL sur la réforme du droit au regroupement familial le 25 novembre 2011. Enfin, le Centre a présenté son rapport annuel Migration 2010 lors d'une séance de la Commission Intérieur de la Chambre des représentants le 14 juin 2011.

Le Centre, également, participe à plusieurs comités d'accompagnement liés à des études dont il est soit commanditaire, soit partenaire :

» «*CAREERS*», recherche réalisée à l'initiative du

- Centre et grâce à un financement de la politique scientifique fédérale par l'ULB et l'UA sur le développement et l'analyse d'un module statistique de suivi longitudinal des personnes régularisées (suite du projet «ROUTE»);
- » «MIGRAGE» recherche réalisée à l'initiative du Centre et grâce à un financement de la politique scientifique fédérale par la KULeuven et l'UA, sur le vieillissement de la population migrante (accès aux pensions de la première, de la deuxième et des autres générations de migrants en Belgique).
 - » «Partnermigratie van derdelanders naar Vlaanderen en Brussel. Een kwantitatieve en kwalitatieve studie» à la demande du Gouvernement flamand et du Fonds d'intégration européen. Participation à la commission d'accompagnement.
 - » «Mapping statelessness in Belgium» réalisée en partenariat avec le UNHCR et DEMO-UCL. Le Centre a notamment contribué à l'analyse des données statistiques relatives aux apatrides en Belgique.
 - » «SaViAV». A la demande de l'Agence ESF, le Centre a apporté sa contribution à l'étude en fournissant des données et une analyse sur les demandeurs d'asile et les victimes de la traite des êtres humains.

Traite et trafic des êtres humains

Depuis 1995, le Centre a comme mission légale d'encourager la lutte contre le trafic d'êtres humains. Un arrêté royal de 2004 précise ces missions. Le Centre établit de cette manière un rapport annuel indépendant et public qui évalue l'évolution et les résultats de la lutte contre la traite des êtres humains. Avec un rapport annuel critique, le Centre souhaite donner une réelle impulsion à la lutte menée dans le domaine par les services d'inspection, les magistrats et la police. Le rapport annuel comprend également des recommandations aux autorités pour développer et appliquer une politique combattive. Le Centre coordonne également la collaboration entre les trois centres d'accueil spécialisés pour les victimes du trafic d'êtres humains : PAYOKE (Anvers), PAG-ASA (Bruxelles) et SURYA (Liège).

Le Centre assure en outre également le secrétariat de la cellule de coordination interdépartementale de lutte contre le trafic d'êtres humains.

Enfin, le Centre est compétent pour agir en droit et pour se constituer partie civile dans des dossiers de trafic d'êtres humains.

Tant le Conseil de l'Europe que l'Union européenne ordonnent aux États membres de désigner des rapporteurs nationaux en matière de traite des êtres humains. En 2011, les autorités belges n'ont pas encore désigné de rapporteur national. Le Centre est donc *de facto* le rapporteur national.

Le Centre a présenté son rapport annuel sur le trafic d'êtres humains la veille de la Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains du 18 octobre 2011. L'accent de ce rapport annuel 2011 était mis pour la deuxième année consécutive sur la traite des êtres humains en vue de l'exploitation économique. Tant avec ce rapport qu'avec le rapport précédent de 2010, le Centre expose les maillons de l'exploitation des êtres humains, des donneurs d'ordre aux entrepreneurs et sous-traitants. A la fin de cette chaîne se trouvent les personnes qui sont exploitées dans des conditions dégradantes.

Ce rapport annuel s'appuie sur des entretiens avec des acteurs de première ligne, des analyses de la jurisprudence, des développements de politiques et de chiffres mis à disposition par des acteurs de la lutte contre la traite d'êtres humains. La vision des experts externes complète ce rapport annuel.

En 2011, le Centre a décidé d'intenter une action en justice dans 18 dossiers de traite et de trafic d'êtres humains.

La Commission de l'Intérieur du Sénat et la Commission de la Justice de la Chambre ont invité le Centre à lui présenter ce dernier rapport annuel. C'est la troisième année consécutive que le Centre reçoit une telle invitation du parlement. Les présentations sont chaque fois suivies d'un échange avec les sénateurs et

les députés et des avis et des explications sont alors demandés au Centre.

Sur la scène internationale, le Centre a participé en tant que Rapporteur national *de facto*, à la réunion des Rapporteurs nationaux organisée à Bruxelles les 7 et 8 juillet par le président polonais de l'Union européenne, avec la Commission européenne et la coordinatrice européenne de la lutte contre la traite des êtres humains, madame Vassiliadou.

Au niveau international, le Centre s'est montré actif dans le domaine de la traite des êtres humains par sa participation à la journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains organisée à Varsovie le 18 octobre 2011 et par sa participation à la conférence de l'OSCE des 20 et 21 juin à Vienne qui avait pour thème «*Preventing Trafficking for Labour Exploitation : Decent Work and Social Justice*».

Le Centre a en outre apporté son expertise à des journées d'étude nationales et internationales. Lors d'une conférence organisée à Utrecht, le Centre a expliqué l'approche de l'exploitation économique en Belgique. Au cours d'une autre journée d'étude de la ville de Gand et du Centre pour la diversité de Flandre orientale sur les étrangers et l'activité d'indépendant, le Centre a exploré cette thématique sous l'angle de la traite des êtres humains.

Lors de la formation dispensée en mars 2011 à la magistrature par l'Institut de formation judiciaire, le Centre a expliqué le module sur l'évolution de la traite des êtres humains.

En collaboration avec les centres spécialisés pour l'accueil des victimes de la traite des êtres humains, le Centre a développé et testé en 2011 un nouveau système de gestion électronique des dossiers des victimes. Ce système assure un traitement uniforme des dossiers par les institutions concernées et permet à terme de constituer une base de données anonyme des déclarations des victimes et des informations.





Chapitre 4 :
LE CENTRE
EN RESEAU

Liens de collaboration nationaux

Discrimination / Égalité des chances

Le Centre a conclu différents accords et protocoles de collaboration avec les autorités et les partenaires sur le terrain (organisations, syndicats, ...). Presque tous ces protocoles comprennent également un volet sur les signalements et les dossiers individuels et règlent la collaboration concrète pour le traitement de ces dossiers.

» Avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles

Des protocoles de collaboration ont été signés entre le Centre⁴ et tant la Région wallonne que la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française) dans le cadre des décrets Antidiscrimination. Grâce à ces protocoles, trois collaborateurs ont pu être engagés en 2010 pour le Service de 2^{ème} Ligne et un pour le Service Diversité. Ces collaborateurs sont chargés du traitement des dossiers qui touchent aux compétences de la Région (transports en commun, formation professionnelle, ...) et de la Communauté (enseignement, culture, ...). Toujours dans ce cadre, 2011 a vu se développer davantage le travail en réseau, que ce soit à travers les nouveaux points de contacts des Espaces-Wallonie ou via le développement de relations directes avec les communes wallonnes.

» Avec la Flandre

La convention entre les autorités flamandes et le Centre a été prolongée en 2011 dans le cadre du développement des Points de contact flamands pour la discrimination. Ceux-ci utilisent le système de gestion des dossiers électronique (METIS) et le Centre leur offre formation, service d'assistance, collaboration dans les dossiers et soutien lors de concertations ponctuelles.

» Avec la Région de Bruxelles-Capitale

Un protocole de collaboration a été signé entre le Centre et le Pacte territorial pour l'Emploi.

Avec d'autres partenaires, tels que les syndicats et autres partenaires sociaux, les associations de terrain spécialisées dans la promotion des droits des personnes présentant un ou plusieurs critère(s) de la loi Antidiscrimination, les centres régionaux d'intégration en Wallonie, des centres de recherche, des institutions publiques, etc. Ces partenariats peuvent être structurels ou ponctuels.

Migration

- » Comité d'accompagnement du Fonds d'aide au regroupement familial des réfugiés reconnus géré par le Comité belge d'aide aux réfugiés ;
- » Participation au Comité consultatif du Délégué Général aux droits de l'enfant de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- » Participation aux réunions de contact mensuelles du Comité belge d'aide aux réfugiés ;
- » Participation aux réunions du Groupe des visiteurs de centres fermés coordonné par le CIRE ;
- » Participation avec le statut de membre observateur aux travaux de la Plateforme Mineurs en exil ;
- » Participation avec voix consultative à la Commission Nationale des Droits de l'enfant ;
- » Participation au Conseil consultatif de la main d'œuvre étrangère.

Liens de collaboration internationaux

Au sein de l'Union européenne

Equinet est le réseau européen des organismes de promotion de l'égalité. Il a notamment pour objectif d'améliorer la collaboration et l'échange d'informations et d'expertise juridique entre ces organismes. Equinet a publié plusieurs études en 2011 (liste disponible sur www.equineteurope.org) auxquelles le Centre a prêté plusieurs fois sa collaboration. En novembre 2011, le directeur du Centre a été élu président du Conseil d'administration d'Equinet.

www.equineteurope.org

L'agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (**Fundamental Rights Agency - FRA**). La FRA assure les trois missions suivantes : récolter et analyser des données, conseiller les institutions européennes et les États membres et collaborer avec les intermédiaires et sensibiliser le grand public. Le coordinateur du département Discrimination du Centre siège au Conseil d'administration de la FRA. Par ailleurs, le Centre participe activement à plusieurs projets ou recherches menés par la FRA (gouvernance concertée, accès à la justice pour les victimes de discrimination, enquête sur les victimes d'antisémitisme, ...)

www.fra.europa.eu

Le réseau des points de contact nationaux pour l'intégration (**RPC-I**) de la Commission européenne. Après un long travail préparatoire des États membres, Eurostat a publié en 2011 l'étude pilote «*Indicators of Immigrant Integration*». Ce projet de proposition sera analysé en 2012. Une proposition pour l'implémentation d'un système de contrôle sera également étudiée.

Sous l'impulsion de la Commission européenne les points de contact nationaux ont également travaillé en 2011 à un projet de contenu pour 3 modules d'intégration européens. Ledit projet de contenu sera affiné en vue d'une éventuelle implémentation.

Concernant l'agenda, la Commission a publié en 2011 son deuxième «*European Agenda for the Integration of Third-Country Nationals*». La présidence polonaise du Conseil de l'UE a en outre pris l'initiative d'établir les conclusions du Conseil concernant ce nouvel agenda. Au niveau belge, cet exercice a impliqué une

étroite collaboration entre les Affaires étrangères et la Représentation permanente belge auprès des institutions européennes.

Le réseau européen des migrations (**REM**). Le Centre, en 2011, a continué à s'investir dans le point de contact national belge du Réseau européen des migrations. Dans ce cadre, le Centre a organisé le 27 avril 2011 un événement du réseau national et a contribué activement à l'organisation de la conférence REM nationale du 26 octobre 2011 (à l'occasion des 60 ans de la Convention sur les réfugiés). Toujours en 2011, le Centre a apporté sa contribution à deux programmes de jumelage REM (Allemagne et Lituanie) et à deux conférences REM (Norvège et Malte). A noter encore les participations à 6 réunions REM à Bruxelles et à une dizaine d'activités pour le réseau national.

www.emn.europa.eu

www.emnbelgium.be

Le Conseil de l'Europe

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (**ECRI**) lie la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au sein de l'Europe à la conviction que les droits de l'Homme doivent être protégés. Un collaborateur du Centre siège en son nom propre à l'ECRI, à l'instar de tous les autres membres qui ont été choisis sur base de leur expertise dans le domaine de la lutte contre l'intolérance. Il a été élu premier vice-président de l'ECRI en 2011. Tous les membres de l'ECRI sont indépendants et impartiaux dans l'exercice de leur mandat.

www.coe.int/ecri

L'Organisation pour la sécurité et la collaboration en Europe (**OSCE**).

Le Centre participe aux activités du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (**Office for Democratic Institutions and Human Rights - ODIHR**) au sein de l'Organisation pour la Sécurité et la Collaboration en Europe (**OSCE**). Le Centre est un des points de contact nationaux dans la lutte contre les délits de haine.

www.osce.org/odihhr

Les Nations Unies

Le réseau européen des organisations nationales des droits de l'Homme (NHRI) veille à ce que les droits de l'Homme soient suffisamment respectés dans le processus décisionnel et la réglementation de l'Europe. En juin 2007, le réseau a mis en place le groupe de travail « *Asile et Migration* » que le Centre dirige en collaboration avec le Deutsches Institut für Menschenrechte.

www.nhri.net

Pour la première fois, la Belgique a présenté, en 2011, son rapport dans le cadre du nouvel exercice que consiste l'examen périodique universel. Parmi les engagements qui ont été pris par le ministre des Affaires étrangères, le Centre note l'intention de créer en Belgique une institution nationale des droits de l'Homme.

www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/PAGES/BEsessionII.aspx







Chapitre 5 :
**LE SERVICE DE
LUTTE CONTRE
LA PAUVRETE,
LA PRECARITE
ET L'EXCLUSION
SOCIALE**

Le Service de lutte contre la pauvreté s'efforce de faire de l'élimination de la pauvreté une priorité politique. Cet outil de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a été créé par l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions. Ils ont chargé le Service Pauvreté de fournir des informations et des analyses, de formuler des recommandations sur l'exercice effectif des droits fondamentaux et sur les inégalités qui subsistent en matière d'accès aux droits. Ils l'ont aussi chargé de garantir structurellement le dialogue avec les acteurs de terrain, publics et privés. Vu son statut spécifique (autre base légale que le Centre), le Service rédige un rapport d'activités distinct de celui du Centre. Il présente ici brièvement quelques activités qui ont marqué l'année.

La rédaction et la publication du 6^{ème} rapport bisannuel du Service

Le Service Pauvreté a terminé en 2011 la rédaction de son 6^{ème} rapport bisannuel (présenté à la presse le 5 janvier 2012). Le rapport 2010-2011, résultat de très nombreuses rencontres avec des acteurs fort divers, se focalise sur deux thématiques : le droit à un logement décent et les perspectives d'avenir des jeunes. Il lance des pistes pour rendre le droit au logement plus effectif en le liant à une obligation de résultat. Il plaide également pour une meilleure reconnaissance des formes alternatives de logement lorsque ni le marché privé ni le parc locatif public n'offrent d'autres possibilités financièrement abordables de se loger. Le rapport recommande un meilleur investissement en faveur des jeunes qui quittent une institution de l'aide à la jeunesse afin de leur assurer une transition plus aisée et mieux accompagnée lors du passage de la minorité d'âge à la majorité. Il en va de même pour les jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi après avoir suivi un enseignement ou une formation en alternance.

Un séminaire : "Vers un droit effectif au logement: quels enseignements tirer des législations française et écossaise?"

Une réflexion a été entamée au départ de deux expériences – en Ecosse et en France – où une obligation de résultat pour les pouvoirs publics est inscrite dans la loi. Un séminaire juridique a été organisé, en mars 2011, pour cerner les tenants et aboutissants des deux

législations étrangères mais également pour dégager les questions que cela suscite en Belgique. Le travail s'est poursuivi avec des acteurs de terrain. La prochaine étape est la co-organisation d'un colloque par le Service et deux universités (Anvers et les Facultés Saint-Louis). Entretemps, la piste d'une obligation de résultat aura déjà été présentée aux autorités publiques, à l'occasion de la sortie du 6^{ème} rapport bisannuel.

Trois recherches sur la pauvreté à la demande du Service Pauvreté, financées par la Politique scientifique fédérale (programme Agora)

Le Service Pauvreté est fortement impliqué dans ces recherches : animation des commissions d'accompagnement, contacts avec les équipes de chercheurs et des acteurs de terrain concernés, ...

» Existe-t-il un lien entre pauvreté et mesures d'aide à la jeunesse?

Les résultats de cette recherche menée par l'UGent et l'UCL sont parus cette année en néerlandais et en français. Elle examine l'origine socio-économique des enfants qui font l'objet d'une première mesure de l'aide à la jeunesse. La conclusion est qu'il existe un lien statistiquement significatif entre risque (au sens statistique du terme) d'une intervention de l'aide à la jeunesse et statut socio-économique défavorable. La méthode utilisée – le croisement de données disponibles dans différentes banques de données – ne permet pas de dire de quelle nature est ce lien. Pour cela, des analyses qualitatives sont nécessaires.

» Sous-représentation des plus pauvres dans les banques de données

Une équipe de HIVA (KULeuven) étudie la sous-représentation de certaines catégories de la population dans les banques de données. Concrètement, l'enquête SILC – qui est réalisée en Belgique auprès d'environ 6000 ménages chaque année – a été adaptée afin de pouvoir interroger deux publics cibles largement « ignorés » des statistiques : les personnes sans abri et les personnes 'sans-papiers'. Une enquête a pu être menée en 2010 auprès de ces deux groupes. Les résultats ont été présentés en 2011.

» Pauvreté en milieu rural et urbain

Le projet de recherche « *Pauvreté en milieu urbain*

et rural» a démarré en 2010 ; il est mené par l'Université Libre de Bruxelles et la KULeuven. Il s'agit de chercher des indicateurs de pauvreté qui tiennent compte du degré de ruralité ou d'urbanité. La recherche – sur la base des données très denses fournies par l'enquête EU-SILC, mais construites à partir d'un échantillon plutôt limité – vise à mieux comprendre la pauvreté en milieu rural, en comparaison avec des territoires plus urbains. En 2011, les chercheurs ont entamé une deuxième phase au cours de laquelle ils essaient de mesurer la pauvreté rurale sur la base de données socio-économiques concernant toute la population, disponibles dans la banque Carrefour Sécurité sociale. La recherche se terminera en mai 2012.

Le Service a introduit en 2011 un projet de recherche dans le cadre du programme «*Société et Avenir*» de la Politique scientifique fédérale portant sur la thématique du marché du travail à l'épreuve des changements démographiques, avec une attention spécifique aux personnes qui se trouvent dans une position socio-économique plus faible. Trois projets pourront débiter en 2012.

Tous les textes mentionnés sont disponibles sur le site
www.luttepauvrete.be



Chapitre 6 :
PUBLICATIONS
2011

Centre

- » Plan Stratégique Triennal 2011-2013 (04/2011 – 114p.)
- » Le Centre en 2010. Rapport d'activités et de gestion 2010 (05/2011 – 36p.)
- » Mémoire à l'attention du Formateur (08/2011 – 13p.)

Discrimination / Égalité des chances

- » Baromètre Diversité Égalité (2011 – coll. CSA – 82p.)
- » Discrimination fondée sur l'âge. De quoi s'agit-il et comment réagir ? Informations et conseils pratiques (02/2011 – 39p.)
- » Les signes d'appartenance convictionnelle. Etat des lieux et pistes de travail. Dernière mise à jour mars 2011 (03/2011 – 86p.)
- » Livre blanc. La politique des oubliettes. Internement des personnes handicapées mentales et / ou malades mentales. (05/2011 - coll. ANAH, similes, 88p.)
- » L'organisation du séjour temporaire des gens du voyage. Guide pratique pour les pouvoirs locaux (05/2011 – 32p.)
- » Discrimination. Diversité. Rapport annuel 2010 (06/2011 – 162p.)
- » Pour une Commune égalité (11/2011 – coll. Wallonie, IEFH – 58p.)

Migration

- » Rapport annuel Migration 2010 (04/2011 – 234p.)
- » La traite et le trafic des êtres humains. Lutter contre la fraude sociale, c'est prévenir la traite des êtres humains. Rapport annuel 2010 (10/2011 – 136p.)

- » Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique. Etude statistique et démographique 2010 (12/2011 – 205p.)

Pauvreté

- » Rapport d'activités 2010 du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2011, 36p.)
- » Plan Stratégique Triennal 2011-2013 du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2011, 33p.)
- » Programme des actions en 2011 du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2011, 12p.)
- » Les conditions de vie des personnes sans abri et sans chez soi et des personnes en séjour irrégulier : premiers résultats (03/2011 – coll. HIVA – 24p.)
- » Actes du séminaire "Vers un droit effectif au logement : quels enseignements tirer des législations françaises et écossaises ?" (03/2011 – 71p.)
- » Pauvreté, armoede, armut. 15 acteurs, 1 combat. 15 getuigenissen, 1 strijd. 15 akteure, 1 ziel (04/2011 – 74p.)
- » Existe-t-il un lien entre pauvreté et mesures d'aide à la jeunesse ? (06/2011 – coll. SPP Politique scientifique, Academia Press – 130p.)
- » Annexe rapport d'activités 2010 : Le Service dans la presse (06/2011 – 25p.)
- » Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Mémoire (06/2011 – 11p.)







Chapitre 7 :
**BILAN ET COMPTES
DE RESULTATS
DU CENTRE**

Ci-dessous, une synthèse des principaux chiffres du bilan au 31/12/2011 et des comptes de résultats de l'année 2011. Ces chiffres ont été approuvés par le Conseil d'Administration du Centre à la date du 18 avril 2012 et ont fait l'objet d'un contrôle par le Commissaire-Réviseur. Cette synthèse ne reprend que

les chiffres du Centre, à l'exclusion donc de ceux du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) et du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale ; ceux-ci sont effectivement gérés séparément, sous la responsabilité de leur comité de gestion.

Les montants repris sont exprimés en milliers d'euros.

Bilan au 31/12/2011 (x 1 000 €)			
Actif	7 974	Passif	7 974
Actifs immobilisés	401	Capital	55
Immobilisations corporelles	246	Résultat cumulé	5 015
Immobilisations financières	155	Provisions	18
Actifs circulants	7 573	Dettes	2 886
Créances commerciales	1 084	Fournisseurs	710
Placements de trésorerie	6 100	Dettes sociales	472
Valeurs disponibles	370	Autres dettes	1 704
Actifs transitoires	19		

Compte de résultats 2011 (x 1 000 €)			
Produits	8 946	Charges	8 052
Subventions	7 260	Frais de projets	1 245
Revenus projets	1 327	Frais de fonctionnement	1 534
Revenus divers	307	Frais de personnel	5 101
Revenus financiers	24	Amortissements	172
Produits exceptionnels	28	Charges exceptionnelles	0
		Résultat de l'exercice 2011	894





Le Centre en 2010

Rapport d'activités et de gestion 2011

Bruxelles, avril 2012

–

Editeur et auteur :

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

Rue Royale 138, 1000 Bruxelles

T : 02 212 30 00

F : 02 212 30 30

epost@cntr.be

www.diversite.be

–

Redaction : Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

Traduction : Intrasoft

Conception graphique et mise en page : d-artagnan

Photographie : Anabelle Schattens

Editeur responsable : Jozef De Witte

–

Dit jaarverslag is ook verkrijgbaar in het Nederlands.

This annual report is also available in English.

Dieser Jahresbericht ist auch in Deutsch erhältlich.

–

Vous pouvez commander cette publication à la Chancellerie du Premier Ministre:

Infoshop.be Chancellerie du Premier Ministre

18 Rue de la Loi, 1000 Bruxelles

T : 02-514 08 00

F : 02-512 51 25

Mentionnez clairement le titre de la publication « Le Centre en 2011 / Rapport d'activité et de gestion 2011 ».

Cette publication est offerte gratuitement. Seuls les frais de port vous seront facturés.

–

Ce rapport annuel est aussi téléchargeable en format PDF et Word sur le site du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme :
www.diversite.be

–

Le Centre encourage le partage des connaissances, mais il insiste sur le respect dû aux auteurs et contributeurs de tous les textes de cette publication. Ce texte ne peut être utilisé comme source d'information que moyennant mention de l'auteur et de la source du fragment. Aucune reproduction, exploitation commerciale, publication ou adaptation partielle ou intégrale des textes, photos, illustrations graphiques ou de tout autre élément protégé par des droits d'auteur ne pourra en être faite sans l'accord préalable et écrit du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

–

Pour l'utilisation des images, veuillez prendre contact avec le Centre ou directement avec les personnes responsables indiquées dans le colophon

–

Cette brochure est imprimée sur du papier FSC / SGS -COC -004434 - sources mixtes



CENTRE POUR L'
ÉGALITÉ
DES CHANCES
ET LA LUTTE CONTRE
LE RACISME

CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME

Rue Royale 138, 1000 Bruxelles



WWW.DIVERSITE.BE